



# APPEL A CANDIDATURE

Maraichage et / ou production fruitière en agriculture biologique à Châteauneuf-Grasse

Débouchés priorisant la restauration collective publique

Août 2024



Date de publication de l'appel à candidature : 09/08/2024

**Date limite de dépôt de la fiche de candidature (annexe 3) auprès de la SAFER PACA :  
25/08/2024 minuit**

Fiche de candidature à transmettre par email à [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

**Pour tout renseignement :**

SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :

- M Thomas BARRALIS  
Téléphone : 06 34 35 27 28 – Mail : [thomas.barralis@safer-paca.fr](mailto:thomas.barralis@safer-paca.fr)
- Secrétariat SAFER PACA  
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

Département des Alpes-Maritimes

M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural

Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : [glambert@departement06.fr](mailto:glambert@departement06.fr)

## 1. CONTEXTE

Dans le cadre du Plan agricole et rural départemental 2021-2028, voté par délibération le 15/11/2021, le Département, déjà pleinement engagé dans le soutien et le développement de l'agriculture maralpine, a souhaité porter une politique encore plus ambitieuse autour de 3 grandes orientations :

- Protéger et structurer les surfaces agricoles du territoire ;
- Proposer une alimentation durable et locale ;
- Adapter les exploitations agricoles au changement climatique.

L'un des projets emblématiques de ce plan est la construction de la ferme départementale, dont l'objectif principal est d'accroître la production d'une alimentation durable et locale, certifiée Agriculture Biologique et à destination principalement de la restauration collective de compétence départementale. La ferme départementale est constituée de plusieurs sites agricoles acquis par le Département.

La ferme départementale est également l'une des actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Département, une démarche qui contribue à recomposer un système alimentaire et agricole soutenable pour améliorer sa souveraineté alimentaire et rendre l'alimentation durable plus accessible.

## 2. OBJECTIF DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le Département a acquis en 2023 les parcelles agricoles cadastrées section BC n°01, 33 et 34. Ces parcelles sont situées quartier du Vignal, 1020 Chemin du Vignal, sur la commune de Châteauneuf-Grasse.

Elles sont destinées principalement à une activité de maraîchage et / ou de production fruitière sous label « Agriculture Biologique », si possible avec des pratiques agroécologiques en lien avec le plan d'actions du PAT départemental : gestion économe de l'eau ou encore pratiques agricoles adaptées au changement climatique (semences adaptées au contexte maralpin, amélioration de la fertilité des sols, etc.).

La production agricole est destinée principalement à la restauration collective publique de compétence départementale (par exemple les collèges) en particulier pendant les périodes scolaires. Des objectifs de production seront déterminés conjointement par le Conseil départemental et l'exploitant agricole pour s'assurer que les cultures correspondent à la demande (choix des semis, quantités prévisionnelles, etc.).

Plusieurs opérateurs économiques ont vocation à commercialiser des produits issus d'exploitations agricoles du territoire auprès des établissements de restauration collective. C'est par exemple le cas de la plateforme « 06 à table ! », qui a été créée en 2016 par le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture pour approvisionner la restauration collective en fruits, légumes et autres produits d'origine locale.

Une autre part de la production pourra être commercialisée via d'autres débouchés : marchés, GMS, magasins spécialisés bio, restaurateurs et AMAP, notamment pendant les périodes de vacances scolaires.

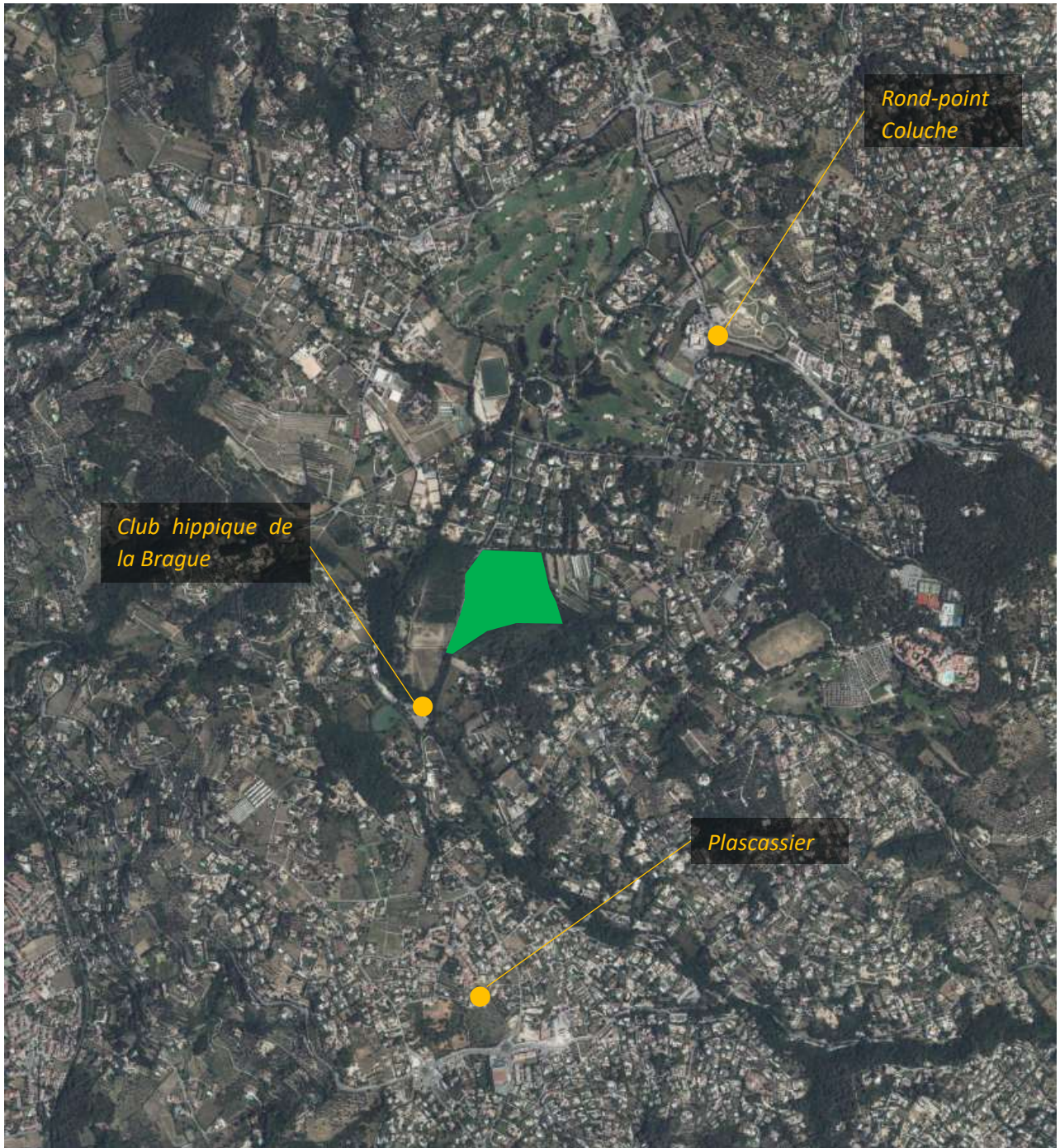


Figure 1 - Localisation des parcelles concernées par l'appel à candidature (en vert)

### 3. DESCRIPTION DU SITE PROPOSE A LA LOCATION :

Les parcelles départementales se situent sur la commune de Châteauneuf-Grasse. Les parcelles forment un ténement de 7.69 ha. **Seuls 1.9 ha de terrain agricole font présentement l'objet d'une mise à disposition dans le cadre de cet appel à candidature, suivant le plan ci-dessous.**

Les surfaces restantes pourront être attribuées ultérieurement à l'occasion d'un nouvel appel à candidature.



Figure 2 - Terrain mis à disposition (en vert)

- Bleu – limites cadastrales ;
- Vert et violet – terrain mis à disposition ;
- Violet – espaces mis en défens pour la protection de la biodiversité ;
- Jaune – accès avec autorisation de passage pour l'exploitant agricole

#### 3.1. Caractéristiques urbanistiques et règlementaires :

Les parcelles sont classées en zone A (agricole) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui est en cours de révision.

Les parcelles se situent dans une Zone Agricole Protégée (ZAP), zone agricole dont la préservation présente un intérêt général en raison de plusieurs critères (qualité de la production, situation géographique ou qualité agronomique) définie par l'arrêté préfectoral DDTM-SEAFEN-AP\_ n°2022-204 du 22/12/2022.

Le terrain est concerné par un plan de prévention des risques relatifs aux mouvements de terrain. La partie nord est classée en zone bleue E\* aléa limité d'effondrement de niveau fort à très fort, soumise

à des mesures de prévention. Le site est également concerné en partie sud par une zone rouge R\* aléa de grande ampleur (glissement de terrain, effondrement, ...) dû à un aléa autre que la chute de blocs ou de pierres.



Figure 3 - Plan de prévention du risque mouvement de terrain, approuvé le 12/08/2013

Le terrain est aussi concerné par un plan de prévention des risques incendie de forêt, en zone B2 de danger faible.

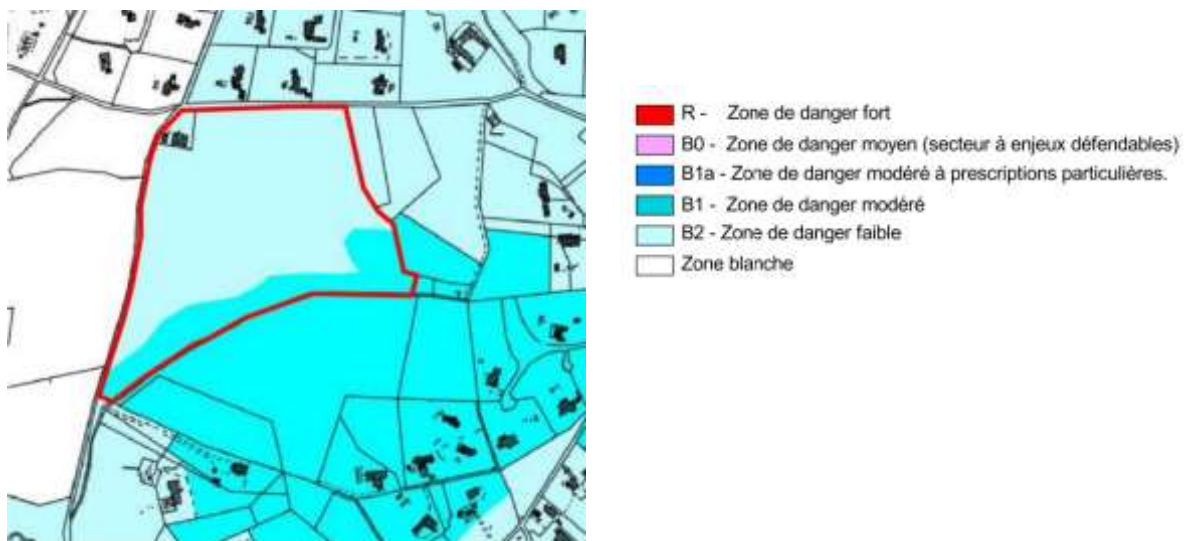


Figure 4 - Plan de prévention du risque incendie de forêt, approuvé le 12/04/2017

### 3.2. Conditions particulières

Il a été identifié sur l'ensemble du ténement la présence de plusieurs espèces protégées (Céphalaire de Transylvanie, Alpiste Aquatique, Zygène Cendrée, Orchidée de Provence) et patrimoniales.

Un plan de gestion de la biodiversité en contexte agricole est mis en œuvre afin de protéger les habitats de ces espèces.

Spécifiquement sur le terrain mis à disposition, les zones de conservation des espèces protégées sont balisées et représentent une surface de 1860 m<sup>2</sup>. L'exploitant agricole sera accompagné par le Département et par le Conservatoire des espaces naturels (CEN PACA) pour l'application du cahier des

charges d'entretien de ces zones. Concrètement, il s'agit de la réalisation d'une fauche tardive par an au cours de l'automne (octobre-novembre) sur la totalité des zones de conservation.

### 3.3. Occupation du sol

Le terrain, anciennement cultivé en plantes en parfum, était abandonné depuis 2011. Des travaux de débroussaillage et de préparation de sol (sous-solage, rotavator) ont été réalisés et un engrais vert (avoine, radis chinois et pois fourrager) semé au printemps 2024 pour couvrir le sol.

### 3.4. Description et état des bâtiments et équipements mis à disposition :

Le terrain fait l'objet d'aménagements par le Département :

- Compteur d'eau et compteur électrique ;
- Mise en place d'une clôture, de deux portails et d'un portillon ;

### 3.5. Caractéristiques des parcelles agricoles :

- **Qualité des sols :**

Le terrain est plat (pente inférieure à 5%). La texture du sol est de type argilo-calcaire. Le sol est relativement profond. Deux analyses de sol ont été réalisées sur la parcelle : elles sont en annexe 2.

- **Eau et électricité :**

Un compteur électrique sera installé à l'entrée de la parcelle. L'alimentation électrique sera en mode triphasé.

Un compteur d'eau a été installé par le Département afin de raccorder les parcelles à l'eau potable.

Les abonnements électricité et eau sont établis au nom du Département et seront résiliés lors de la mise à disposition.

Le preneur prendra à sa charge les abonnements électricité et eau et sollicitera le tarif « eau agricole » auprès de Suez.

- **Accès**

Le terrain est clôturé avec un accès par un portail de 4m sur le Chemin des Pèlerins, au Nord de la parcelle.

## 4. CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

### 4.1. Bail SAFER de 5 ans

Le terrain sera mis à disposition au travers d'une Convention de Mise à Disposition (CMD) par le Département à la SAFER. La SAFER mettra ensuite le bien à disposition du preneur via un bail SAFER de 5 ans.

Le choix de l'exploitant s'effectue par la SAFER après avis du Comité Technique Départemental et approbation des Commissaires du Gouvernement. La mise à disposition du foncier est prévue pour le 01/01/2025.

### 4.2. Redevance

Le montant de la redevance annuelle pour le preneur est calculé suivant les formules et indices des arrêtés préfectoraux en vigueur, **soit un montant annuel de 2 100,64 €.**

Ce montant est révisable chaque année suivant l'arrêté préfectoral fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages.

NB Les arrêtés préfectoraux en vigueur au moment de l'Appel à Candidature sont :

- DDTM-SEAFEN-AP n°2020-182 – Arrêté portant sur la fixation des conditions d'établissement des prix du prix des fermages (28/09/2020)
- DDTM-SEAFEN-AP\_n°2023\_198 – Arrêté fixant la variation annuelle des indices pour la révision des anciens prix des fermages et la valeur des points pour l'établissement des nouveaux prix des fermages pour 2023 (07/11/2023)

## 5. CALENDRIER ET MODALITES DE REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE

### 5.1. Calendrier

- 09/08/2024 : publication de la publicité légale SAFER ;
- 25/08/2024 minuit : date limite de candidature auprès de la SAFER PACA ;
- Entre le 28/08/2024 et le 06/09/2024 : une visite de terrain sera proposée aux candidats ;
- 03/10/2024 : attribution par le Comité Technique Départementale SAFER.

### 5.2. Modalités d'envoi des candidatures :

La fiche de candidature (annexe 3), dûment complétée, doit être déposée ou transmise **avant le 25/08/2024 minuit** à la SAFER PACA, par email à [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)

### 5.3. Renseignements

Pour tout renseignement, veuillez contacter :

- SAFER PACA, délégation des Alpes-Maritimes :
  - M Thomas BARRALIS  
Téléphone : 06 34 35 27 28 – Mail : [thomas.barralis@safer-paca.fr](mailto:thomas.barralis@safer-paca.fr)
  - Secrétariat  
Téléphone : 04 88 78 00 06 – Mail : [dds06@safer-paca.com](mailto:dds06@safer-paca.com)
- Département des Alpes-Maritimes
  - M Grégoire LAMBERT, chargé de projets développement rural  
Téléphone : 06 08 14 73 11 – Mail : [glambert@departement06.fr](mailto:glambert@departement06.fr)

### 5.4. Protection des données personnelles

Les données personnelles sont collectées par la SAFER. Elles sont utilisées dans le cadre de l'exercice des missions d'intérêt général confiées aux SAFER en vertu de l'article L. 141-1 du Code rural et de la pêche maritime et sont nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers de candidature.

Ces données personnelles seront conservées par la SAFER pendant toute la durée de la CMD régularisée avec le Conseil Départemental et, le cas échéant, elles pourront également être conservées par la SAFER au-delà de cette durée jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans suivant l'expirant de cette CMD, conformément à la CIRCULAIRE AD 90-5 du 5 JUILLET 1990.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant.

Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, FNSafer, 91 rue du faubourg saint-honoré 75008 Paris – [dpd@safer.fr](mailto:dpd@safer.fr) ».



## ANNEXE 1 – PHOTOS



Accès par le chemin des Pèlerins, au niveau du 1020 chemin du Vignal (RD1003), 06740 Châteauneuf-Grasse



Piste qui jouxte les terrains mis à disposition sur le côté Ouest



Vue du terrain mis à disposition depuis le côté Ouest



Vue du terrain mis à disposition depuis le côté Est

# ANNEXE 2 – ANALYSE DE SOL

Les concentrations sont exprimées en milligrammes par litre (mg/L) pour les métaux lourds et les métaux traces, en microgrammes par litre (µg/L) pour les autres métaux, en centigrammes par litre (cg/L) pour les autres métaux et en kilogrammes par hectare (kg/ha) pour les autres métaux.

### Rapport d'équilibre entre éléments

Élément	2023 (mg/kg)	2024 (mg/kg)	Moy 2023-2024 (mg/kg)	2023 (µg/kg)	2024 (µg/kg)	Moy 2023-2024 (µg/kg)
Vanadium	12,5	22,2	17,4	13,1	13,1	13,1
Cobalt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Strontium	1,8	2,8	2,3	2,3	2,3	2,3

### Sécurité et environnement

La présence de métaux lourds, métaux traces, pesticides et autres polluants ne présente aucun risque de pollution des sols, des eaux souterraines et de l'environnement.

### SYNTHÈSE

Au regard de votre bilan de fertilisation, vos pratiques culturales et vos analyses, nous recommandons de poursuivre vos pratiques actuelles. Pour plus de détails, nous vous recommandons de consulter le rapport d'analyse. Votre bilan nutritif est correct, il est important de maintenir les apports en éléments nutritifs pour éviter les carences. Votre bilan sanitaire est correct, il est important de maintenir les pratiques de lutte contre les maladies.

### Autres analyses

Élément	Unité	Valeur	Unité	Valeur
Conductivité	µS/cm	20,00	µS/cm	20,00
Température	°C	15,0	°C	15,0

**Notes :** Azote total : analyse, non accréditée, réalisée auprès d'un laboratoire sous-traitant.

**SIGNATURE :**  
Maïme-Hélène Cahin  
Responsable de Laboratoire

### BILAN : STRATÉGIE DE FERTILISATION (PLAN DE FUMURE)

Élément	2023 (Prélevement)	2024 (Prélevement)	Moyenne	2023 (Prélevement)	2024 (Prélevement)	Moyenne
<b>Carbone</b>	20	20	20	20	20	20
<b>Nitrogène</b>	1800 (DIN)	1800 (DIN)	1800 (DIN)	1800 (DIN)	1800 (DIN)	1800 (DIN)
<b>Phosphore</b>	100 (DIN)	100 (DIN)	100 (DIN)	100 (DIN)	100 (DIN)	100 (DIN)
<b>Potassium</b>	450 (DIN)	450 (DIN)	450 (DIN)	450 (DIN)	450 (DIN)	450 (DIN)
<b>Calcium</b>	350	350	350	350	350	350
<b>Magnésium</b>	200	200	200	200	200	200
<b>Soufre</b>	100	100	100	100	100	100
<b>Zinc</b>	10	10	10	10	10	10
<b>Cuivre</b>	10	10	10	10	10	10
<b>Manganèse</b>	10	10	10	10	10	10
<b>Bois</b>	10	10	10	10	10	10
<b>Bois</b>	10	10	10	10	10	10



**Organisme distributeur**  
**Mme A GABELLE**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR  
MINI FLEURS 17  
BOX 85  
06256 NICE CEDEX 3

**CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR**  
**Mme A GABELLE**  
MINI FLEURS 17  
BOX 85  
06256 NICE CEDEX 3

## RAPPORT D'ANALYSE DE SOL VOTRE DIAGNOSTIC DE FERTILITÉ

NOM DE VOTRE PARCELLE : **SERRE VIGNAL**

Surface : 0,4 Ha  
Commune de la parcelle : CHATEAUNEUF DE GRASSE

Identifiant laboratoire : 870-2023-00069046 / AR-23-X1-065627-01 / Analyses réalisées à Eurofins Galys Blois  
Prélèvement : Agricultrice  
Date de prélèvement : 28/06/2023  
Edition du rapport : le 27/07/2023

Date de réception (date d'analyse) : 29/06/2023  
Parcelle à reconstituer en 2027



Le présent rapport d'analyse de sol est établi en fonction des données fournies par le client. Il ne constitue ni une garantie, ni une assurance sur la qualité des cultures. Les analyses sont réalisées en laboratoire accrédité par le Cofrac. Les résultats sont exprimés en milligrammes par litre (mg/L) pour les métaux lourds et les métaux traces, en microgrammes par litre (µg/L) pour les autres métaux, en centigrammes par litre (cg/L) pour les autres métaux et en kilogrammes par hectare (kg/ha) pour les autres métaux.

Kurafin Galys - 34 rue André Boule 41000 Blois / Service Client : 02.54.58.88.88  
Email : serviceclient@kurafin-galys.com / www.kurafin-galys.com

# VOTRE CAPITAL SOL : BILAN ET STRATÉGIES

Ce bilan vous donne une vision synthétique de votre sol et est en complément de votre bilan de fertilité en 1 an.

**1. Oligo-éléments**

Les oligo-éléments sont des éléments minéraux essentiels pour la croissance des plantes. Ils sont classés en deux groupes : les oligo-éléments primaires (Azote, Phosphore, Potassium) et les oligo-éléments secondaires (Calcium, Magnésium, Soufre, Zinc, Cuivre, Manganèse, Bore, Molybdène). Leur présence est cruciale pour la synthèse des protéines, la photosynthèse et la formation des racines.

**2. Statut Acido-Basique**

Le pH du sol influence la disponibilité des nutriments. Un sol trop acide (pH < 6) peut limiter l'absorption de certains éléments, tandis qu'un sol trop alcalin (pH > 8) peut rendre d'autres éléments indisponibles. L'équilibre acido-basique est essentiel pour une bonne santé des plantes.

**3. Éléments majeurs**

Les éléments majeurs sont l'Azote, le Phosphore et le Potassium. Ils sont indispensables pour la croissance et la production des plantes. Leur présence est évaluée à l'aide de tests spécifiques.

Le diagramme circulaire illustre l'équilibre global du sol. Les segments colorés représentent différents paramètres : vert pour les oligo-éléments, rouge pour le statut acido-basique, et bleu pour les éléments majeurs. Des triangles indiquent des zones de vigilance ou des carences potentielles.

## Conditions du développement racinaire

L'habitat n'est pas toujours le plus adapté pour le développement des racines. Des mesures de gestion sont nécessaires pour améliorer les conditions de croissance racinaire.

### A - Texture & Adhésion

**SYNTHÈSE**

Type de sol : **Texture sableuse** - Bonne texture en argile dans votre sol. La fertilité, l'humus et la structure sont favorisés. L'habitat n'est pas toujours le plus adapté pour le développement des racines. Des mesures de gestion sont nécessaires pour améliorer les conditions de croissance racinaire.

**TRIANGLE DES TEXTURES**

**GRANULOMÉTRIE SANS DÉCARBONNATION**

Argile	20%
Limon fins	27%
Limon grossiers	17%
Sables	36%

**TAUX DE MATIÈRE ORGANIQUE**

Humus	27,0 g/kg
Matériau stable	2100 mg/kg
Matériau actif	28 mg/kg

**RÉPARTITION DES ÉLÉMENTS DANS LA PHASE SOLIDE**

Argile	34,4%
Sables	13,5%
Limon	12,2%
Humus	12,2%
Matériau stable	13,2%
Matériau actif	10,2%
Total	100,0%

**INDICATEUR DE FERTILITÉ**

### B - Statut Acido-Basique

**SYNTHÈSE**

Le statut acido-basique du sol est un indicateur de la capacité du sol à tamponner les variations de pH. Un sol avec un statut acido-basique élevé est capable de résister aux variations de pH causées par les engrais ou les amendements.

**INDICATEUR DE FERTILITÉ**

### C - État Organique et Biologique

**SYNTHÈSE**

L'état organique et biologique du sol est un indicateur de la santé et de la fertilité du sol. Un sol riche en matière organique et en micro-organismes est capable de fournir des nutriments et de maintenir une structure stable.

**INDICATEUR DE FERTILITÉ**

## Réservoir et équilibres

Le réservoir de nutriments est un indicateur de la capacité du sol à stocker les nutriments et à les fournir aux plantes. Un sol avec un réservoir élevé est capable de résister aux carences et de fournir des nutriments de manière constante.

### D - Éléments Majeurs / É - Répartition Minérale / f - Oligo-éléments

**SYNTHÈSE**

La répartition minérale du sol est un indicateur de la disponibilité des nutriments pour les plantes. Un sol avec une répartition équilibrée est capable de fournir des nutriments de manière constante.

**ÉQUILIBRE DES CATIONS DANS LA CEC**

Ca	75,2%
Mg	17,8%
K	0,2%
Total	100,0%

**INDICATEUR DE FERTILITÉ**

Les informations qui figurent sur ce rapport de synthèse s'appuient sur les données fournies par le client. Elles ne constituent pas une garantie de l'exactitude des données fournies. Elles ne constituent pas une garantie de l'exactitude des données fournies. Elles ne constituent pas une garantie de l'exactitude des données fournies.

Rapport d'équilibre entre éléments		CATIONIQUE		ANIONIQUE	
Éléments	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg	mg/kg
Nitrate	0,51	21,11	1,05	1,05	29,18
Fluorure	1,13	10,41	0,22	0,22	2,2



### Sécurité et environnement

La présente et l'ensemble des données ci-dessus sont destinées à être utilisées par le client pour ses propres besoins. Elles ne constituent pas une garantie de l'exactitude des données fournies. Elles ne constituent pas une garantie de l'exactitude des données fournies.

**SYNTHÈSE**  
 Au regard de votre bilan de fertilité, nos résultats indiquent pour votre parcelle un statut de sol **modérément pauvre**. Pour améliorer vos rendements, il est recommandé de couvrir vos cultures, d'augmenter les apports en matière organique et d'augmenter les apports en azote et phosphore. Une fertilisation raisonnée de matière organique est recommandée pour améliorer la fertilité de votre parcelle.



### Autres analyses

Éléments	Unité	Unité	Éléments	Unité	Unité
Conductivité	µS/cm	µS/cm	Conductivité	µS/cm	µS/cm
Température	°C	°C	Température	°C	°C

Notes : Azote total : analyse, non accréditée, réalisée auprès d'un laboratoire sous-traitant.  
 SIGNATURE : Marie-hélène Castin  
 Responsable de Laboratoire

## BILAN : STRATÉGIE DE FERTILISATION (PLAN DE FUMURE)

Sécheresse	Cultures	2023 Prévisionnel		2024		2025		L'APPLIQUER
		JAUVIN	JAUVIN	JAUVIN	JAUVIN	JAUVIN	JAUVIN	
	Prévisionnel	32	32	32	32	32	32	32
	Prévisionnel	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	Prévisionnel	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000



Organisme distributeur  
**Mme A GABELLE**  
 CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR  
 MIN FLEURS 17  
 BOX 55  
 06296 NICE CEDEX 3

CHAMBRE D'AGRICULTURE DES ALPES MAR  
 Mme A GABELLE  
 MIN FLEURS 17  
 BOX 55  
 06296 NICE CEDEX 3

# RAPPORT D'ANALYSE DE SOL VOTRE DIAGNOSTIC DE FERTILITÉ

NOM DE VOTRE PARCELLE : **PLANCHE VIGNAL**

Surface : 2 Ha  
 Commune de la parcelle : **CHATEAUNEUF DE GRASSE**

Identifiant laboratoire : 870-2023-00089045 / AR-23-XI-065626-01 / Analyses réalisées à Eurofins Galys Blois  
 Prélevement : Agriculter  
 Date de prélèvement : 26/06/2023  
 Edition du rapport : le 12/07/2023

Date de réception (début d'analyse) : 20/06/2023  
 Parcelle à re-contrôler en 2027



Le présent rapport est destiné à être utilisé par le client pour ses propres besoins. Il ne constitue pas une garantie de l'exactitude des données fournies. Les données sont fournies à titre indicatif et ne doivent pas être utilisées pour prendre des décisions de gestion de la parcelle. Le client est responsable de la gestion de sa parcelle. Les données sont fournies à titre indicatif et ne doivent pas être utilisées pour prendre des décisions de gestion de la parcelle. Le client est responsable de la gestion de sa parcelle.

Eurofins Galys - 28 rue André Bourin 42000 Blois / Service Clients : 02 54 55 88 88  
 Email : serviceclient@eurofinsgalys.com / www.eurofinsgalys.com

# VOTRE CAPITAL SOL : BILAN ET STRATÉGIES

Ce bilan est un bilan pré-diagnostic de votre sol et ne s'agit pas d'un bilan de sol en soi.



Cela permet votre attention sur les 70% sans symptômes de détérioration potentielle de votre sol.

### 1. Oligo-éléments

Une forte déficience en bore, zinc, cuivre limite vos rendements. Il est important de réduire un apport sur les oligo-éléments pour les cultures sensibles. Il est important de privilégier les engrais pour éviter les apports en phosphore des engrais riches en azote. Soyez vigilants sur les engrais riches en azote pour éviter les apports excessifs de phosphore.

### 2. Statut Acide-Basique

Le pH de votre sol est un indicateur de fertilité. Un pH de 6,5 est idéal pour la plupart des plantes. Un pH de 7,5 est idéal pour les légumineuses. Un pH de 8,5 est idéal pour les céréales. Un pH de 9,5 est idéal pour les légumes.

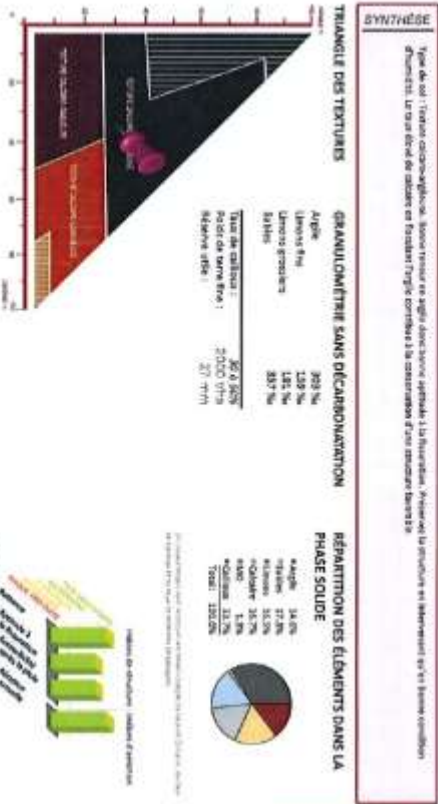
### 3. Éléments majeurs

Votre sol est un peu pauvre en azote, phosphore et potassium. Une fertilisation par produits de synthèse ou organiques est recommandée. Une fertilisation par produits de synthèse ou organiques est recommandée. Une fertilisation par produits de synthèse ou organiques est recommandée.

## Conditions du développement racinaire



Un sol riche en azote et en phosphore favorise le développement racinaire. Un sol riche en azote et en phosphore favorise le développement racinaire. Un sol riche en azote et en phosphore favorise le développement racinaire.



### B - Statut Acide-Basique

Le pH de votre sol est un indicateur de fertilité. Un pH de 6,5 est idéal pour la plupart des plantes. Un pH de 7,5 est idéal pour les légumineuses. Un pH de 8,5 est idéal pour les céréales. Un pH de 9,5 est idéal pour les légumes.



### C - État Organique et Biologique

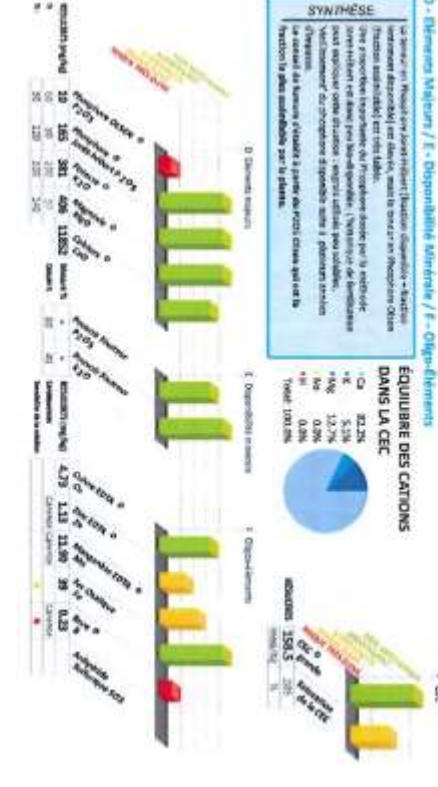
Un sol riche en matière organique favorise le développement racinaire. Un sol riche en matière organique favorise le développement racinaire. Un sol riche en matière organique favorise le développement racinaire.



## Réserveur et équilibres



Un sol riche en azote et en phosphore favorise le développement racinaire. Un sol riche en azote et en phosphore favorise le développement racinaire. Un sol riche en azote et en phosphore favorise le développement racinaire.



# ANNEXE 3 – FICHE DE CANDIDATURE (à compléter)



Date de dépôt de Candidature : .....

**FICHE DE CANDIDATURE – 06**  
Exploitant agricole

## EXPLOITATION qui utilisera les PARCELLES

**PIECE(S) A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :** fiche d'affiliation MSA (attestation parcellaire)

**NOM DE L'EXPLOITANT AGRICOLE OU DE LA SOCIETE AGRICOLE :**

Exploitation individuelle : oui  Sociétaire

Adresse du siège d'exploitation :

**N° PACAGE :**

**N° SIRET :**

**N°MSA :**

**Si Exploitation Individuelle :**

Chef d'exploitation oui  Pluriactivité (préciser statut) :

Date d'installation : .....  Avec DJA  Sans DJA oui

**Si Exploitation Sociétaire :**

**Raison Sociale :**

Nature de la forme Sociétaire :

Associés de la société :

NOM Prénom	1 :	2 :	3 :
Date de naissance			
Lien de parenté			
Statut			
Nombre de part			
Date Installation			
DJA ? (oui/non)			

**CAPACITE PROFESSIONNELLE/EXPERIENCE :**

Formation / Diplôme :

Expérience :

**REVENUS EXTRA AGRICOLE > 30 170 €/AN :**  Oui  Non

**NOMBRE D'EQUIVALENT TEMPS PLEIN :**

Conjoint Collaborateur  Aide Familial : .....  CDD : .....  CDI : .....  Saisonnier : .....

**ORIENTATIONS TECHNICO-ECONOMIQUES DE L'EXPLOITATION EN PLACE :**

Agriculture Biologique  Oui  Non

Productions Principales :

Autres Productions :

Filière animale : effectifs et surfaces déclarées à la PAC par type de prorata par commune

Filière végétale : surfaces exploitées par type de culture et par commune

Surfaces totales : ..... dont en propriété : ..... et en location :

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant. Le PROMETANT peut exercer ces droits à tout moment en s'adressant à « Délégue à la protection des données, FNSafer, 81 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris - dpa@safer.fr ».

Maj - 08 août 2024

Page 1/5

**ANNEXE A UTILISER POUR LES SURFACES : TABLEAU RECAPITULATIF DES NATURES DE CULTURE**

NATURE	SURFACES EXPLOITEES (Ha)		
	PROPRIETE	AUTRE	TOTAL
<b>Oliviers</b>			
<b>Arboriculture (compris baies et fruits à coques)</b>			
<b>MARAICHAGE</b>			
Maraîchage Plantes Arom. Plein air ou abri bas			
Maraîchage Plantes Arom. : Serre ou abris haut			
Maraîchage Plantes Arom. Plein champ (1 cult/an)			
<b>PRAIRIES</b>			
Prairie Estive CDPB 100%			
Prairie Estive CDPB 35%			
Prairie Estive CDPB 60%			
Prairie Estive CDPB 80%			
Prairie Parcours CDPB 100%			
Prairie Parcours CDPB 35%			
Prairie Parcours CDPB 60%			
Prairie Parcours CDPB 80%			
Prairie permanente sèche			
<b>Prairies irriguées en zone de foin CRAU</b>			
<b>Grandes cultures et polyélevage (y compris prairies temporaires, permanentes irriguées et semences)</b>			
<b>VITICULTURE</b>			
<b>AOP</b>			
Vin IG ou SIG			
Raisin de table			
<b>Horticulture Plein air ou abri bas</b>			
<b>Horticulture Serre ou abri haut</b>			
<b>Pépinières (ornement, fruitière) Hors serre</b>			
<b>Pépinières (ornement, fruitière) Sous serre</b>			
<b>Pépinière viticole</b>			
<b>Lavande, lavandin</b>			
<b>SYLVICULTURE</b>			
<b>SURFACE TOTALE</b>			

\*\* CDPB : coefficient de surface admissible pour les droits à paiement de base (DPB).

**CANDIDATURE**

**PARCELLES DEMANDEES DANS LA CANDIDATURE**

Commune	Section	Numéros	Surface
<b>TOTAL</b>			

**Parcelles exploitées à proximité**

En propriété		En fermage	
Section	Numéros	Section	Numéros

Distance entre le bien demandé et le siège d'exploitation :

Distance entre le bien demandé et les parcelles déjà utilisées par l'exploitation :

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant. Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, PMSafer, 82 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris - dsd@safer.fr ».

Maj - 08 août 2024

Page 2/5



Montant de la redevance annuelle : €

**MOTIVATION DE LA CANDIDATURE :****DEBOUCHES ENVISAGES ET CIRCUITS DE COMMERCIALISATION :**

**PLAN D'IMPLANTATION DES CULTURES**

**OBSERVATIONS / CLAUSES SUSPENSIVES DE LA CANDIDATURE :**

Le candidat :

- Reconnaît avoir pris connaissance du dossier d'information présentant les conditions relatives à l'appel à candidatures notamment concernant la localisation des biens et le zonage en matière d'urbanisme, la superficie, la durée du contrat, le montant de la redevance annuelle ;
- A participé à la visite de terrain ;
- S'engage à exploiter les biens en Agriculture Biologique dans le cas où sa candidature serait retenue ;

Nous attirons votre attention sur l'importance des renseignements qui vous sont demandés : ils sont indispensables aux membres du Comité Technique pour l'étude de votre candidature. Vous pouvez, par ailleurs, compléter votre dossier par toute information qui vous semblera utile.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature (précédée de la mention « certifié sincère et véritable »)

Les données personnelles sont utilisées dans le cadre de l'exercice des missions d'intérêt général confiées aux SAFER en vertu de l'article L. 141-1 du Code rural et de la pêche maritime et sont nécessaires à l'instruction et au suivi des dossiers de candidature.

Ces données personnelles seront conservées par la SAFER pendant toute la durée de la CMD régularisée avec le Conseil Départemental et, le cas échéant, elles pourront également être conservées par la SAFER au-delà de cette durée jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans suivant l'expirant de cette CMD, conformément à la CIRCULAIRE AD 90-5 du 5 JUILLET 1990.

Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant.

Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, FNSafer, 91 rue du faubourg saint-honoré 75008 Paris – dpd@safer.fr ».

- Refus de transmission des données personnelles aux partenaires de la SAFER

**PARTIE RESERVEE A LA SAFER :**

**NATURE D'INTERVENTION :**

**SR APRES RETRO :**

**MOTIVATION**

**TRANSFORMATION DU BIEN:**

Les informations recueillies sont confidentielles et sont utilisées par la SAFER. Conformément à la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le CANDIDAT dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant. Le PROMETTANT peut exercer ses droits à tout moment en s'adressant à « Délégué à la protection des données, FNSafer, 91 rue du faubourg saint-honoré 75008 Paris – dpd@safer.fr ».

Maj – 08 août 2024

Page 5/5